



Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **Judi 21 Mars 2019** à 19 H 30 à la **mairie de Sainte-Marie-aux-Mines**

Étaient présents sous la présidence de Monsieur Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Pierrot HESTIN
M. Denis PETIT
M. Pascal FEIL

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Jean-Marc BURRUS
Mme Marie-Christine SALBER
M. Rémy VOINSON
Mme Marie-Laure HUCK
Mme Agnès HENRICHS

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

M. Paul DROUILLON
M. Eric FREYBURGER
M. Philippe JAEGI
Mme Bernadette WALLER
Mme Florence SAULAS
Mme Corinne SCHUTZ

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Claudine EGERMANN
Mme Nadège FLORENTZ

procuration à M. Pierrot HESTIN
procuration à Mme Agnès HENRICHS

Absents excusés :

Mme Cathy ROSE
M. Jean-Pierre HESTIN
M. Pierre LEISY

Absent :

M. Patrick LAUGEL

ORDRE DU JOUR

- 405/2019 Adoption du procès-verbal de la séance du 06/12/2018
- 406/2019 Adoption du procès-verbal de la séance du 19/12/2018
- 407/2019 Création d'une Commission « Finances »
- 408/2019 Débat d'orientations budgétaires 2019
- 409/2019 Convention pluriannuelle avec le Centre Socio-Culturel
- 410/2019 Attribution d'une subvention à l'Association Spéléologique Pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines
- 411/2019 Inscription du « Festival C'est dans la Vallée » dans la politique culturelle intercommunale 2017-2020
- 412/2019 SPL « EVA » Projet de manifestation « Festival C'est dans la Vallée » en octobre 2019
- 413/2019 Validation du programme annuel GERPLAN 2019
- 414/2019 ADIRA – Renouvellement de la convention de partenariat
- 415/2019 Désignation des Socio-Professionnels à l'OTVA
- 416/2019 Assurance statutaire – Contrat groupe
- 417/2019 Règlement intérieur des usagers de la Villa Burrus
- 418/2019 Location Villa Burrus/Labs/Clés du Val d'Argent – Montant de la caution
- 419/2019 Tarifs des impressions aux Labs du Val d'Argent

Monsieur Claude ABEL accueille l'assemblée réunie à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines.

Monsieur Jean-Marc BURRUS tient à évoquer la mémoire de M. Claude SCHMITT, ancien maire de Sainte-Croix aux-Mines et Vice-Président de la CCVA, décédé le 11 mars 2019. L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Monsieur Eric FREYBURGER déclare :

« Au nom de notre assemblée, je souhaite présenter nos excuses à toutes les personnes qui ont été heurtées, voire blessées par certaines paroles qui ont été prononcées lors de notre dernier conseil communautaire. Nos débats sont à justes titres relatés par la presse, et je sais aussi que l'intention n'y était pas. Mais je pense que l'ensemble des bénévoles associatifs de notre vallée méritent notre respect et nos propos doivent rester bienveillants à leur égard.

Tous ces bénévoles sont des tisseurs de lien dans notre société qui s'individualise de plus en plus, ils participent tous à notre qualité de vie, et font rayonner l'image du Val d'Argent. Merci à eux. »

Monsieur le Président passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances

Administration Générale

405/2019 Adoption du procès-verbal de la séance du 06/12/2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du 06/12/2018.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

406/2019 Adoption du procès-verbal de la séance du 19/12/2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 19/12/2018.

Délibération adoptée par 16 voix pour et 1 abstention (Mme Agnès HENRICHS)

Madame Agnès HENRICHS indique qu'elle s'abstient car elle n'était pas présente lors de cette séance. Elle précise en outre que plusieurs personnes se sont étonnées du temps accordé par les élus lors de cette séance pour une seule association du territoire.

Administration Générale – Finances

Finances

407/2019 Création d'une Commission « Finances »

Monsieur le Président expose :

L'article 40 du règlement intérieur de notre Conseil Communautaire indique :
« Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 et l'article L 5211-1 du CGCT, le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Le conseil fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. »

L'article 42 de ce même règlement précise en outre : «
« Les conseillers municipaux des communes adhérentes à la Communauté de communes du Val d'Argent peuvent siéger aux commissions de travail. Chaque commune ne peut désigner que deux représentants par commission. »

Afin d'étudier en amont les orientations et décisions budgétaires de notre collectivité, je vous propose la création d'une commission « Finances » composée de 10 conseillers communautaires et de 4 conseillers municipaux (1 par commune membre de notre EPCI).

Le Conseil de Communauté,

DECIDE de créer une commission « Finances »

DECIDE de fixer à 10 le nombre de conseillers communautaires siégeant dans cette commission

DESIGNE les 10 élus communautaires suivants : Claude ABEL, Paul DROUILLON, Eric FREYBURGER, Philippe JAEGI, Jean-Marc BURRUS, Agnès HENRICHS, Pierrot HESTIN, Denis PETIT, Pascal FEIL, Jean-Pierre HESTIN

DECIDE de proposer à chaque Commune membre de notre EPCI de désigner un conseiller municipal appelé à siéger dans cette commission « Finances »

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Madame Agnès HENRICHS souhaite que le conseiller municipal désigné par chaque commune soit toujours le même lors des réunions de la commission Finances.

Monsieur le Président approuve, cela facilitera un travail efficace de la commission.

Administration Générale – Finances

Finances

408/2019 Débat d'orientations budgétaires 2019

Monsieur le Président expose :

Les conseillers communautaires ont reçu un rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2019. Celui-ci a fait l'objet au préalable d'un examen lors des 2 dernières réunions de la commission «Finances » (28 Février et 11 Mars 2019).

Ce rapport ainsi qu'un point sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation sont joints à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté,

PREND ACTE de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2019

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur Denis PETIT, Monsieur Paul DROUILLON indique qu'il s'est penché sur les comptes du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent (CSCVA) : sa réserve de trésorerie est de 1.2 M €. Or, la règle, c'est d'osciller entre 60 et 80 jours (au lycée, c'était 95 jours) : pour le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent, la réserve devrait être de 684 000 €.

Monsieur Paul DROUILLON propose donc de verser 200 000 € de moins que prévu en 2019 et de différer le versement de cette somme de 200 000 € à 2021.

Madame Agnès HENRICHS répond que l'on ne peut pas mettre sur le même plan un Conseil d'Administration d'un lycée et celui d'un Centre Socio-Culturel.

Madame Agnès HENRICHS est agacée d'entendre cette proposition pour la 3^{ème} fois : on demande ainsi au Centre Socio-Culturel du Val d'Argent d'être le banquier de la Communauté de Communes du Val d'Argent, on pourrait alors aussi demander à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines d'être ce banquier.

Monsieur Eric FREYBURGER rappelle que le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent a deux projets de construction : il a besoin de trésorerie pour les mener à bien.

Monsieur Jean-Marc BURRUS rappelle que la Communauté de Communes du Val d'Argent est arrivée à un accord avec le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent. Il y a lieu maintenant de le respecter.

Monsieur Jean-Marc BURRUS ajoute qu'il y a d'autres économies à faire, et cite par exemple le projet Hydrogène.

Monsieur Jean-Marc BURRUS est rentré sceptique du déplacement à Sarreguemines et estime qu'il faut arrêter l'expérience car on n'a pas les reins solides, ni les moyens de payer les frais d'une telle installation.

Monsieur Jean-Marc BURRUS précise qu'il faut déjà honorer les contrats signés avec les entreprises pour le PAAW et qu'il faut pérenniser les services à la population (médiathèque, ...).

Monsieur Paul DROUILLON indique qu'il a encore reçu un mail à 17 h 27 : la station sera livrée fin juin et on ne peut plus casser le marché.

Madame Marie-Laure HUCK demande à Monsieur Paul DROUILLON s'il a commandé un véhicule à hydrogène à titre personnel. Monsieur Paul DROUILLON répond par la négative, car il fait plus de 300 kilomètres.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit ce soir uniquement d'un débat. Rien n'est décidé : la commission Finances fera encore des propositions et le budget sera voté en avril prochain.

Monsieur le Président indique qu'il faut absolument réduire les dépenses.

Madame Marie-Christine SALBER estime que la Communauté de Communes du Val d'Argent ne pourra avancer sans avoir un seul centime derrière elle.

Madame Agnès HENRICHS indique que l'année 2019 sera blanche et l'année 2020 certainement livide : on aurait déjà du faire une année blanche en 2018 : la Communauté de Communes du Val d'Argent n'a plus, comme par le passé, les moyens pour des projets ambitieux.

Monsieur Denis PETIT ajoute que la Communauté de Communes du Val d'Argent est étouffée par sa dette.

Monsieur le Président remercie vivement Monsieur Denis PETIT pour tout le travail réalisé et parcourt ensuite le rapport sur l'état d'avancement de la mutualisation.

Administration Générale – Finances

Finances

409/2019 Convention CSCVA – CCVA 2019-2022

Monsieur le Président expose :

Suite à la réunion de travail avec le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent en date du 8 novembre 2018 et afin de permettre au Centre Socio-Culturel d'avoir des perspectives à moyen terme, je vous propose d'approuver la convention ci-jointe.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

APPROUVE la convention ci-jointe

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce document.

Délibération adoptée par 16 voix pour et une abstention (M. Paul DROUILLON)

Culture & Patrimoine

Pôle Culturel

410/2019 Attribution d'une subvention à l'Association Spéléologique Pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 13 février 2019, la demande de subvention formulée par l'Association Spéléologique Pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines (ASEPAM) pour l'organisation de la manifestation « 1559 -Ruée vers l'argent ».

En effet, l'ASEPAM organise, cette année la 8ème édition de l'événement « 1559 - Ruée vers l'argent ». Cette reconstitution historique travaille à la valorisation d'un patrimoine minier authentique en Val d'Argent auprès du grand public.

Pour cette nouvelle édition qui se déroulera les 18 et 19 mai 2019, l'ASEPAM sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 3 500 € pour un coût total estimatif de 7 623 € (soit 45,9% du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture après étude de la demande, constate que la manifestation « 1559 -Ruée vers l'argent » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à l'ASEPAM une subvention à hauteur de 2 500 euros.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 13/02/2019,

SOUTIENT l'organisation par l'ASEPAM de l'événement « 1559 – Ruée vers l'argent » pour l'année 2018,

ATTRIBUE une subvention de 2 500 euros à l'association ASEPAM, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2019 aux porteurs de projets culturels.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

411/2019 Inscription du « Festival C'est dans la Vallée » dans la politique culturelle intercommunale 2017-2020

Monsieur le Président expose :

Suite à notre délibération du 4 Octobre 2018 (point 398/2018) et après plusieurs échanges avec les services de la Préfecture il s'avère que rien ne s'oppose à ce que la communauté de communes décide de charger la SPL d'organiser le festival « C'est dans la Vallée » si elle détient la compétence requise.

Au regard de ses statuts la CCVA est compétente pour :

- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire
- les actions culturelles d'intérêt communautaire définies dans la politique culturelle intercommunale (PCI) 2017-2020 puis ses modifications et mises à jour ultérieures.

Actuellement le festival « C'est dans la Vallée » ne figure pas dans la PCI qui devrait donc être complétée en ce sens.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE d'inscrire le Festival « C'est dans la Vallée » dans la politique culturelle intercommunale 2017-2020.

Délibération adoptée par 16 voix pour et une contre (Madame Nadine FLORENTZ)

Monsieur le Président lit l'extrait du mail de Madame Nadine FLORENTZ qui explique les raisons de son vote : « pour la délibération qui consiste à inscrire le festival dans la politique culturelle intercommunale, j'y suis tout à fait défavorable. Cette politique a été définie et votée pour aller jusqu'au bout du mandat actuel, et il est inenvisageable pour moi d'imaginer y ajouter des modifications au gré des « besoins » qui pourraient apparaître en cours de mandat ».

Monsieur Eric FREYBURGER répond que cette PCI est un cadre et non un carcan : l'objectif de cette PCI est de maintenir les projets d'intérêt communautaire et la présente délibération répond à cet objectif.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

412/2019 SPL « EVA » Projet de manifestation « Festival C'est dans la Vallée » en octobre 2019

Monsieur le Président expose :

« L'article 3 des statuts de la SPL « EVA » que nous avons approuvés le 29 janvier 2015 indique que la SPL « a pour objet de contribuer au rayonnement et au développement du Val d'Argent en concevant, organisant et développant des événements économico-touristiques de notoriété locale, départementale, régionale, nationale et internationale ».

La SPL exerce ses activités pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions de prestations intégrées passées avec ceux-ci s'inscrivant dans le cadre des relations « in house ». En effet, la SPL ayant le statut de quasi-régie, les conventions conclues entre elle et la collectivité sont passées sans mise en concurrence.

Dans ce cadre je vous propose de confier à la SPL l'organisation en 2019 du Festival « C'est dans la Vallée »

Notre collectivité ne versera pas de rémunération à ce titre.

Voici une brève description du projet d'évènement :

Dans le cadre du projet de donner le nom de Jacques Higelin à un espace public de Sainte-Marie-Aux-Mines, une édition spéciale du festival « C'est dans la Vallée » pourrait être programmée, concentrée sur 24 heures, et totalement dédiée à la mémoire de Jacques Higelin, qui en a été une des figures les plus emblématiques.

Loin de toute "commémoration", une programmation vivante, à l'image de Jacques Higelin, s'imposerait.

Nul doute que de nombreux artistes et compagnons de Jacques Higelin voudront se joindre à cette fête exceptionnelle.

Cet évènement artistique et culturel aurait lieu le Samedi 5 Octobre 2019.

La direction artistique serait confiée à la Compagnie Rodolphe Burger.

La recherche de subventions serait confiée au Pôle Culture de la CCVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de confier à la SPL « EVA » l'organisation du festival « C'est dans la Vallée » prévu en Octobre 2019

DECIDE de participer aux frais à hauteur maximum de 10.000 €. En contrepartie de cette somme la CCVA figurera parmi les sponsors de ce festival 2019

PRECISE que la direction artistique de ce festival d'octobre 2019 sera confiée à la Compagnie Rodolphe Burger et la recherche de subventions au Pôle Culture de la CCVA.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Environnement /Paysage & Développement Local

Environnement/Paysage

413/2019 Validation du programme annuel GERPLAN 2019

Le Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 a intégré dans ses enjeux la dimension paysage et environnement. L'axe 6.2 « Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable » comprend la démarche GERPLAN, qui constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département du Haut-Rhin.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels. La poursuite des GERPLAN engagés est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent grâce à un appel à projets annuel.

La Communauté de Communes du Val d'Argent a, parmi ses compétences, la « protection, mise en valeur de l'environnement - élaboration, suivi et mise en œuvre du GERPLAN ».

Grâce à cette compétence la CCVA est l'interlocuteur privilégié du Conseil Départemental et permet la réalisation d'actions portées par elle-même et par les acteurs du territoire (communes, associations...).

Au total, le programme d'actions 2019 fait état de 16 actions, dont 9 pour lesquelles la CCVA assure ou co-assure la maîtrise d'ouvrage.

<p>Axe 1 : Maintenir une agriculture de montagne vivante et durable</p>	<p>1- Valorisation de l'agriculture locale et promotion des circuits courts de proximité (Association MaProd) 2- Organisation de manifestations axées sur les produits locaux et démonstration de savoir-faire agricole (Association Patrimoine Paysan de Montagne)</p>
<p>Axe 2 : Connaître, préserver et valoriser le patrimoine paysager et naturel</p>	<p>3- Reconquête agricole et maintien des espaces ouverts sur les hauteurs de LIEPVRE (Association La Collinière) 4- Travail sur le foncier agricole (Terre de Liens/CCVA) 5- Améliorations pastorales à LIEPVRE (Commune) 6- Création et animation d'un jardin partagé à Sainte-Marie-aux-Mines (Commune/OPH) 7- Préserver, entretenir et valoriser le Parc de la Villa Burrus (CCVA) 8- Mise en place d'un observatoire contre la pyrale du buis en lien avec la FREDON Alsace (CCVA) 9- Organisation du concours des prairies fleuries (PNRBV/CCVA). 10- Sensibilisation des habitants à l'environnement (CCVA)</p>
<p>Axe 3 : Favoriser une architecture et un urbanisme de qualité</p>	<p>11- Elaboration du PLUI du Val d'Argent (CCVA) 12- Maintien des permanences « Habitat » (PETR/ADIL68)</p>
<p>Axe 4 : Prévenir des risques naturels liés à l'eau</p>	<p>13- Suivi du SAGE Giessen-Lièpvrette (CCVA)</p>
<p>Actions transversales</p>	<p>14- Développement du SIG (CCVA/Communes) 15- Elaboration d'un PAT (CCVA/PETR) 16- Elaboration d'un PCAET (CCVA/PETR)</p>

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions du GERPLAN 2019,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Accompagnement et assistance

414 /2019 Signature d'une convention avec l'ADIRA

L'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace) soutenue par les grandes Collectivités Territoriales, Agglomérations, Etablissements Publics intercommunaux et les principales organisations socioprofessionnelles a pour objet principal, à l'échelle de l'Alsace, de participer et de renforcer leur attractivité, leur cohésion économique et sociale et leur développement.

Elle souhaite mettre gracieusement ses services à la disposition de la Communauté de communes du Val d'Argent afin de contribuer à l'aménagement économique de l'ensemble du territoire, au développement des principales entreprises industrielles et de croissance, à l'accompagnement de leur mutation le cas échéant, aux projets publics et d'entreprises qui concourent au développement économique, aux réflexions et stratégies contribuant à ce développement économique et à la création de richesse et d'emploi.

L'ADIRA s'engage à garantir la discrétion des informations confidentielles auxquelles elle aurait éventuellement accès dans le cadre de l'assistance apportée à la Communauté de Communes du Val d'Argent. En contrepartie, la Communauté de Communes s'engage à valoriser le conseil et l'assistance apportée par l'ADIRA.

Il est proposé à la Communauté de Communes du Val d'Argent la signature de la convention correspondante pour une durée de trois ans.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-jointe proposé par l'ADIRA,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Décision adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale –Finances

Administration Générale

415/2019 Désignation des membres du collège des socio-professionnels siégeant au Comité Directeur de l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »

Le Comité Directeur de l'OTVA est composé d'un collège « Elus » (6 élus titulaires et de 6 élus suppléants désignés par la Communauté de Communes) et d'un collège « Socio-Professionnel ». Conformément à l'article 4.2 des statuts de l'Office de Tourisme il appartient également au Conseil Communautaire, et après approbation des personnes concernées, de désigner les membres (5 titulaires et 5 suppléants) qui composeront le collège « Socio-Professionnel » du Comité Directeur.

Lors de notre séance du 19 juin 2014 nous avons désigné les personnes suivantes pour former ce collège « Socio-Professionnel » :

Membres titulaires :

Jean-Louis BORMANN
 Birgit DROUAN
 Philippe GASPERMENT
 Joël HINTERLANG
 Laurent WALTER

Membres suppléants :

Jean-François BOUVIER
 Patrice DIEZ
 Gaston FASSEL
 Foued GAGUECHE
 Armelle WILLEMIN

Suite aux démissions de Messieurs Joël HINTERLANG, Philippe GASPERMENT, Jean-François BOUVIER, Foued GAGUECHE et Gaston FASSEL il y a lieu de remplacer 2 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Les personnes suivantes ont donné leur accord pour siéger au Comité Directeur de l'OTVA :
 Monsieur Gérard DELACOTE, Madame Nicole BARADEL, Madame Sandrine EBER, Madame Séverine KIEFFEL et Monsieur Joseph GAUTHIER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne les personnes suivantes pour composer le collège « Socio-Professionnel » du Comité Directeur de l'EPIC OTVA :

Membres titulaires :

Jean-Louis BORMANN
 Birgit DROUAN
 Nicole BARADEL
 Gérard DELACOTE
 Laurent WALTER

Membres suppléants :

Sandrine EBER
 Patrice DIEZ
 Séverine KIEFFEL
 Joseph GAUTHIER
 Armelle WILLEMIN

Délibération adoptée par 16 voix pour et une abstention (Madame Nadège FLORENTZ)

Administration Générale – Personnel

Administration Générale

416/2019 Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Contrats d'assurance des risques statutaires mise en concurrence par le Centre de Gestion

Monsieur le Président expose :

- l'opportunité pour la **Communauté de Communes du Val d'Argent** de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la **Communauté de Communes du Val d'Argent**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Communauté de Communes du Val d'Argent charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

-Autorise le Président ou son représentant à signer les actes y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Culture - Patrimoine

Culture

417/2019 Règlement Intérieur des usagers de la Villa Burrus

Monsieur le Président expose :

« Afin de mettre en adéquation les règles de vie à destination des usagers de la Villa Burrus avec les services et les activités qui y sont proposées, il apparaît nécessaire de réviser les termes du Règlement Intérieur.

En effet, la Villa Burrus, qui abrite les services culturels de la Communauté de Communes du Val d'Argent, est un lieu en constante évolution. Le Règlement actuel, vieux de plusieurs années, apparait donc en décalage avec la vie de cet ERP intercommunal. La Commission Culture propose donc de le revoir.

Le document intitulé « Règlement Intérieur des usagers de la Villa Burrus » et joint en annexe de cette délibération, présente les détails de ce règlement proposé par la commission culture.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la Règlement Intérieur à destination des usagers de la Villa Burrus proposée par la Commission Culture.

DECIDE l'application de ce Règlement à effet immédiat.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Culture - Patrimoine

Culture

418/2019 Montant de la caution pour la mise à disposition de la Villa Burrus, des Labs et des Clés du Val d'Argent – CIAP.

Monsieur le Président expose :

« Les conditions de mise à disposition des bâtiments intercommunaux ont été définies au printemps 2016 à travers l'adoption de la délibération 177/2016 du 26 mai 2016.

Cependant, aucun montant de caution n'a été arrêté, en particulier pour des manifestations présentant un caractère privé. En effet, les équipements loués sont souvent des matériels onéreux qui peuvent être accidentellement dégradés. Afin de nous prémunir de long délais de prise en charge et d'éventuelles difficultés de recouvrement, il apparait préférable de solliciter auprès des personnes morales ou physiques qui loueraient la Villa Burrus, les Labs ou les Clés du Val d'Argent – CIAP, une caution.

Cette caution sera sollicitée sous la forme de chèque ou d'espèce et ne sera encaissée qu'en cas de dégradation ou d'incident grave entraînant des frais pour la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Afin de ne pas entraver la mise à disposition des espaces pour des manifestations présentant un intérêt intercommunal ou un caractère public, cette caution ne sera sollicitée que dans le cas de manifestations présentant un caractère privé.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Médiathèque du Val d'Argent : 500 euros (quels que soient les espaces et le nombre de jours)
- Les clés du Val d'Argent – CIAP : 500 euros (quels que soient les espaces et le nombre de jours)
- Les Labs du Val d'Argent : 1 000 euros (quel que soit le nombre de jours)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une caution pour la mise à disposition d'espaces au sein de la Villa Burrus, des Labs et des Clés du Val d'Argent-CIAP dans le contexte de manifestations présentant un caractère privé.

VALIDE les montants des cautions cités ci-dessus à appliquer à partir du 1^{er} avril 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Culture - Patrimoine

Culture

419/2019 Tarifs des impressions aux Labs du Val d'Argent.

Monsieur le Président expose :

« Face aux multiples sollicitations et afin de compléter la grille tarifaire des Labs, il est proposé d'adopter des tarifs pour les impressions de photographies et les impressions en 3 dimensions aux Labs du Val d'Argent. Cette tarification est proposée avec une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Impressions de photographies :

	Tarif impression photographique
A5 papier non fourni	2€
A4 papier non fourni	4€
A3/A3+ papier non fourni	8€
A4 papier Fine Art	6€
A3/A3+ papier Fine Art	12€

Impressions en 3 dimensions :

	Tarif au gramme
PLA	0,05€
ABS	0,05€
PVA	0,15€
PC	0,10€
TPU 95A	0,10€
Nylon	0,10€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'une tarification des impressions photographiques et en 3 dimensions,

VALIDE les tarifs cités ci-dessus à appliquer à partir du 1^{er} avril 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

A. PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Monsieur le Président lit le texte de Monsieur Jean Pierre HESTIN sur lequel il se serait appuyé s'il avait pu être présent :

« Je regrette que les media locaux n'aient pas pu assister à la présentation du diagnostic territorial pour le plan climat air énergie qui a eu lieu jeudi 14 mars.

Les sujets du changement climatique, de la qualité de l'air, de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables intéressent, aux deux sens du terme, nos concitoyens :

- *d'une part, de plus en plus, ils s'interrogent sur ces sujets et sont à la recherche d'informations objectives,*
- *et d'autre part ils sont concernés au plus haut point par les mesures qu'il faut prendre pour atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en matière de consommation énergétique, d'émission de gaz à effet de serre, de production d'énergie renouvelable et de qualité de l'air.*

Il est donc primordial que ces sujets ne restent pas confinés dans un cercle d'élus et que les media puissent jouer leur rôle dans la diffusion de ces informations. Nous aurons, ensemble, dès 2020, à mettre en œuvre un programme d'actions qui découlera de ce diagnostic.

Je ne vais pas bien sûr reprendre ce qui a été présenté jeudi dernier mais il me semble important de rappeler aujourd'hui en séance publique, à l'attention de la presse et à travers elle, à l'attention de la population et des acteurs économiques du territoire, qu'un Plan climat Air énergie territorial est donc en cours d'élaboration pour l'Alsace Centrale et que nous sommes tous concernés.

Ce travail a commencé par l'établissement d'un diagnostic que chacun (collectivités, acteurs économiques et entreprises, population et associations) doit s'approprier afin que nous partions tous sur les mêmes bases pour mettre en place ensemble, dans une démarche de co-construction les actions pratiques, que déclinera ce PCAET.

C'est ce diagnostic qui a été présenté le 14 mars. Et il convient de ne pas se voiler la face ; ce diagnostic de notre territoire n'est pas bon ; alors que les différents indicateurs avaient entamé une légère baisse entre 2005 et 2014, ils ont atteint à nouveau et même dépassés les niveaux de 2005.

Par exemple, si nous continuons comme cela, la température en Alsace centrale augmentera de 6,5° d'ici 2100 avec toutes les conséquences imaginables (parce qu'on peut déjà les constater) en terme d'occurrence d'événements climatiques violents, d'assèchement des sols, de diminution de l'enneigement, de perte de biodiversité et leur impact (qu'on n'ose même pas imaginer) sur les plans sanitaire, social et économique.

L'inversion de la tendance toute comme l'adaptabilité de notre territoire aux changements prévisibles, c'est tout l'enjeu de ce PCAET ; pour qu'il soit mis en œuvre efficacement, il faut que tous les acteurs (élus des collectivités, mais aussi entreprises et population) soient mobilisés et cela commence par une prise de conscience réelle et donc par une information complète et continue de ces acteurs. »

B. COMMISSION CULTURE

Monsieur le Président annonce le retrait de Monsieur Jean-Pierre HESTIN de la commission Culture.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN propose dans son mail du 21/3 la candidature à cette commission de Madame Tatiana NEUMANN, conseillère municipale de Rombach-le-Franc.

C. REUNION DE LA COMMISSION LOCALE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur Jean-Marc BURRUS souhaite une réunion en avril de cette commission afin de pouvoir évoquer la taxe sur les eaux pluviales, l'harmonisation des tarifs, ...

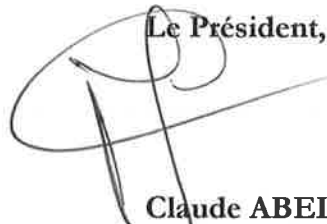
Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 H 15.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN

Le Président,



Claude ABEL